

Diplôme d'expertise comptable (DEC)

Préparation aux épreuves écrites du DEC – UE TEC 601

En vidéo

Objectifs de la formation

Cette formation est une préparation à l'épreuve de révision comptable et à l'épreuve de déontologie du diplôme d'expertise comptable. L'objectif est de permettre aux candidats aux épreuves écrites du DEC d'acquérir la méthodologie optimale pour réussir le jour de l'examen.

Public concerné et conditions d'admission

L'inscription est exclusivement réservée aux experts comptables stagiaires et aux anciens stagiaires qui désirent se préparer aux deux épreuves écrites.

Description de la formation

L'UE TEC 601 comprend la formation aux deux épreuves écrites : révision comptable et déontologie.

La formation se déroule en présentiel sur la base des annales des épreuves écrites du DEC.

Les auditeurs sont sensibilisés au contenu des épreuves et appréhendent les objectifs qu'ils doivent atteindre pour maximiser leur réussite. Il s'agit d'un travail à la fois sur le fond (éléments techniques à maîtriser) et sur la forme (méthodologie).

Des galops d'essai ensuite permettent aux candidats de s'entraîner et se tester en conditions d'examen avec la documentation qui leur est remise par l'animateur. Les candidats ont à leur disposition la documentation nécessaire (Francis Lefebvre, NEP, notes d'information de la CNCC, guide déontologique de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes).

Des rappels d'actualités sont réalisés au fil des corrections des annales.

Calendrier

La formation s'organise sur 48 heures de formation réparties sur 6 jours (3 sessions de 16 heures sur deux jours).

Deux sessions au choix, le premier semestre en octobre 2020, le second semestre en mars 2021.

Formules d'enseignement

- cours présentiels

Coaching notice – UE TEC 602

En vidéo

Objectifs de la formation

Cette formation est un accompagnement à la réalisation de la notice du mémoire du diplôme d'expertise comptable. L'objectif est d'accompagner le candidat dans la réalisation de sa notice afin de lui permettre de déposer une notice conforme aux attentes des examinateurs.

Il ne s'agit pas de trouver un sujet de mémoire et de rédiger la notice du candidat.

Public concerné et conditions d'admission

L'inscription est exclusivement réservée aux experts comptables stagiaires et aux anciens stagiaires qui désirent se préparer leur notice d'agrément de mémoire

Description de la formation

La formation est à la fois à distance avec webconférences et tutorat (aide personnalisée).

Une première réunion est destinée à l'échange avec le candidat, soit pour lui présenter les objectifs de la notice, soit pour échanger avec lui sur son sujet, soit immédiatement sur sa notice. Des orientations lui sont alors fournies.

Ensuite quatre échanges maximum de notice sont prévus entre le candidat et son coach. Ces échanges peuvent être en présentiel, par mail, téléphone ou visio-conférence.

À cette occasion, le coach procède à la lecture critique du projet de notice du candidat et lui propose des éventuelles modifications.

Il ne s'agit pas de trouver un sujet de mémoire et de rédiger la notice du candidat.

Calendrier

Période de formation, de septembre 2020 à mai 2021.

Dates de dépôts de la notice selon l'état d'avancement : octobre 2020 ou mai 2021.

Formules d'enseignement

- Cours présentiels, rendez-vous, à distance

Inscriptions

[Les inscriptions 2021-2022](#) ouvrent en juillet 2021. Elles s'effectuent sur place ou via le dossier papier.

Tarifs

UE	Tarifs réduits*	Tarifs pleins**
TEC 601	860 €	1040 €
TEC 602	620 €	800 €

* Pour les inscriptions réglées à titre personnel par l'élève, ainsi que pour celles dont le financement est assuré par la Région. L'émetteur du titre de paiement ne peut pas être une entreprise

**Pour les inscriptions réglées par un employeur, ou par un organisme paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle continue (Opca, Opacif).

Renseignements sur la formation : hubert.tondeur@lecnam.net

Renseignements sur l'inscription : int_accueil@lecnam.net – 01 40 27 25 38

Réforme du DEC :

Le [décret n° 2009-1789 du 30 décembre 2009 paru au JO du 1er janvier 2010](#) énonce les principes généraux de la réforme du diplôme d'expertise comptable (DEC) à savoir :

1. La possibilité d'une [validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#) pour tout ou partie du diplôme.
2. La mise en place d'une passerelle entre le certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC) et le DEC : les titulaires du CAFCAC pourront s'inscrire directement aux épreuves du DEC sans avoir à passer le [diplôme supérieur de comptabilité et de gestion \(DSCG\)](#).
3. La possibilité d'effectuer la totalité du stage de trois ans dans un État membre de l'Union européenne « auprès d'un professionnel exerçant de manière permanente une profession comparable à celle d'expert-comptable » ainsi que dans certains pays étrangers.
4. La possibilité de valider dans le cadre du stage d'expertise comptable une partie (maximum deux années) du stage de commissaire aux comptes.

L'Intec de Paris

Toutes les informations et coordonnées utiles concernant [l'Intec de Paris](#)

Adresses utiles

Organismes professionnels, bureau des examens, toutes les [adresses indispensables](#) tout au long de vos études

Centres associés

Les [coordonnées des centres d'enseignement](#) en région parisienne, en province, dans les Dom-Tom et à l'étranger

Textes officiels

[Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010](#)

Extraits du bulletin officiel du 18 mars 2010 relatifs :

[aux droits d'inscription](#)

[aux épreuves](#)

[au stage](#)

Épreuves du DEC

[Inscriptions aux épreuves, toutes les dates et informations pour obtenir le DEC](#)